



SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 15 avril 2010 la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc en mairie de SEMOUTIERS

Secrétaire : Monsieur BROUANT Jean Louis

Absents excusés

**Mme DROUHIN Isabelle a donné pouvoir à M. AHLRICHS Norbert
M. ROZE Maurice a donné pouvoir à M. DAUDINET Marc
M. SIVADE Albert a donné pouvoir à M. RAILLARD Jean Luc**

I. CONTRAT SEGILOG

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de maintenance et l'acquisition de logiciel pour 3 ans.

II. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur l'immeuble cadastré 339 C 530 situé sur Montsaon pour une superficie de 2 ares 5 ca.

III. COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de la commune des budgets : eaux et assainissements de SEMOUTIERS et MONTSAON de la comptabilité transports scolaires et ZA pour 2009.

IV. COMPTE ADMINISTRATIF

* Comptabilité M14

Le Conseil Municipal examine le Compte administratif 2009 qui présente les résultats suivants :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 443 749.55 €	Dépenses : 84 292.47 €
Recettes : 588 702.93 €	Recettes : 126 038.22 €

Résultat de clôture : 186 699.13 €

* Comptabilité M49

Le Conseil Municipal examine les Comptes administratifs 2009 qui présentent les résultats suivants :

ASSAINISSEMENT SEMOUTIERS

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 19 378.81 €	Dépenses : 15 271.93 €
Recettes : 27 700.64 €	Recettes : 47 304.15 €

Résultat de clôture : 40 354.05 €

EAU ET ASSAINISSEMENT MONTSAON

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 13 665.93 €	Dépenses : 7 284.74 €
Recettes : 29 227.97 €	Recettes : 12 867.52 €

Résultat de clôture : 21 144.82 €

TRANSPORT SCOLAIRE (Comptabilité M 43)

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses :	1 819.00 €	Dépenses :	
Recettes :	649.55 €	Recettes :	20 021.39 €

Résultat de clôture : 18 851.94 €

LOTISSEMENT INDUSTRIEL ZONE ARTISANALE

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses :	236 909.77 €	Dépenses :	34 826.68 €
Recettes :	126 152.61 €	Recettes :	130 000.00 €

Résultat de clôture : - 15 583.84 €

Monsieur DAUDINET désigné Prédident soumet le compte administratif à l'Assemblée qui après examen sont voté à l'unanimité.

V. TAUX DES TAXES

Comme indique lors de la dernière synthèse et lors de la réunion des vœux, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taxes d'un point pour 2010.

Taxe d'habitation passe de 4.01 à 5.01%
Taxe foncier bâti passe de 6.35 à 7.35%
Taxe foncier non bâti de 8.20 à 9.20%
Taxe professionnelle passe de 3.20 à 4.20%

VI. BUDGET PRIMITIF 2010

Comptabilité M14

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses :	610 067.00 €	Dépenses :	191 084.00 €
Recettes :	610 067.00 €	Recettes :	191 084.00 €

Comptabilité M49

SEMOUTIERS

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses :	24 525.00 €	Dépenses :	53 952.00 €
Recettes :	24 525.00 €	Recettes :	53 952.00 €

MONTSAON

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses :	30 924.00 €	Dépenses :	21 453.00 €
Recettes :	30 924.00 €	Recettes :	21 453.00 €

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 18 852.00 €	Dépenses : -
Recettes : 18 852.00 €	Recettes : -

LOTISSEMENT INDUSTRIEL ZA

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
Dépenses : 212 373.00 €	Dépenses : 235 000.00 €
Recettes : 212 373.00 €	Recettes : 235 000.00 €

Après en avoir délibéré les budgets sont votés à l'unanimité.

VII. DESIGNATION DE L'ENTREPRISE POUR L'ETUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Après conseil des services compétents l'entreprise « GINGER ENVIRONNEMENT » est retenu afin de réaliser cette étude.

Le conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents relatifs à ce dossier, et déposer les dossiers de subventions auprès des organismes concernés (Agence de l'eau, Conseil Général).

VIII. CIMETIERE

Après discussion la municipalité va procéder aux relevés des tombes dans les 2 villages.

IX. BALAYEUSE

Monsieur le Maire donne lecture du devis relatif à 3 passages de la balayeuse au sein de nos villages. A savoir : avant le 8 mai ; fin août ; fin octobre. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire

X. QUESTIONS DIVERSES

- ✚ La cérémonie du 8 mai aura lieu à MON TSAON au monument aux morts à 11 heures dépôt de gerbe suivi du verre de l'amitié ;
- ✚ Monsieur COLLIN Jean Pierre viendra épauler l'équipe communale à partir du 3 MAI 2010.
- ✚ Une discussion s'engage sur le fleurissement au sein des 2 villages. Pour SEMOUTIERS, M. ULIAN ; M. LAMONTRE Michel et Madame MARIE Nicole sont volontaires pour gérer ce dossier. Pour MON TSAON la municipalité maintient ses engagements financiers et souligne que ces agents municipaux effectueront les mêmes travaux que les années précédentes. L'association « le mont fleuri » continuera à gérer l'aménagement, la plantation et l'entretien de ses massifs.
- ✚ Une étude sera réalisée par certains membres du conseil au cours de l'année 2010 afin de réaliser des aménagements (principalement plantations d'arbres ou d'arbustes à SEMOUTIERS ;
- ✚ De très grosses félicitations au groupe des « Vallée Dancers ». Ce groupe de « danse country » qui s'entraîne régulièrement dans les salles communales a participé à la **finale des masters français** à Issoudun et s'est classé 6^e.

N'oubliez pas et préparez vos questions

Gestion des déchets ménagers

**Une réunion d'information sur la gestion des déchets ménagers
aura lieu le jeudi 22 avril 2010 à 19 h à la salle polyvalente.**

Une personne du SMICTOM sera à votre disposition



A l'occasion de la traditionnelle pose des "MAIS" qui se déroulera dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai, il serait souhaitable de rentrer tous objets pouvant être transportés sous peine de les retrouver sur la place du Monument Aux Morts.

La Municipalité souhaite que cette tradition se passe dans un esprit serein sans débordement et décline toute responsabilité pour tous "abus éventuels" et que toute plainte sera à faire directement auprès de la gendarmerie.

LA MUNICIPALITE SOUHAITE LA BIENVENUE A :



LEA née le 8 AVRIL 2010 et félicitations à ses parents à NICOLAS THOMAS et STEPHANIE CHARNOT